



Le lundi 27 mars 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 17 mars 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (38) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, M. Matthieu PRUDHOMME, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le : 29/03/2023

Excusé(s) (5) : M. Dominique TOURRES ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Michaël POINTIERE, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Jean-Paul BISIAUX, M. Thibault ROY ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

27 : Acquisition foncière de la parcelle CM 455 - Madame Carrat

L'étude Fruchon a proposé pour le compte de sa cliente, Madame Carrat, la cession à l'euro de la parcelle cadastrée CM 455, d'une surface de 267 m², correspondant à une portion de la rue Raoul Adam sur la commune de Châteauroux.

Considérant la nécessité pour la collectivité de régulariser cette situation foncière ;

Considérant que la valeur du bien est inférieure au seuil de consultation du pôle d'évaluation domaniale,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition de la parcelle appartenant à Madame Carrat cadastrée CM 455 à Châteauroux au prix de 1 € et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout acte en ce sens.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Signatures :

Le Maire, Gil AVÉROUS.

Les secrétaires de séance, Tony IMBERT et Maxime GOURRU.



DGA Aménagement et Equipements Publics

Direction Aménagement, Urbanisme et Habitat

Contact : Flore Vételé

Tél. : 02 54 60 52 59

Courriel : service.foncier@chateauroux-metropole.fr

Nos réf : 2023-034

Maître Jacques Olinde Fruchon

Espace Colbert Bât A

36004 Châteauroux cedex

Objet : Acquisition rue Raoul Adam

Maître,

Par email du 4 octobre dernier, vous m'avez proposé l'acquisition de la parcelle cadastrée CM numéro 455 à Châteauroux, appartenant à votre cliente Madame Carrat.

Cette parcelle correspondant à une portion de la rue Raoul Adam, je vous confirme mon accord pour une rétrocession au prix de 1€ avec prise en charge des frais de rédaction d'acte par la collectivité.

Je présenterai ce dossier à l'approbation du conseil municipal lors de sa séance du 27 mars prochain.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Acquisition CM 455 Châteauroux - par la Ville de Châteauroux

